mardi 22 septembre 2020

Monsieur le Recteur,

Au cœur de nos préoccupations, la crise sanitaire inquiète, et les personnels de l'Education Nationale n'ont plus aucune confiance en leur ministère qui semble, protocole après protocole, minimiser les risques qu'ils encourent.

Pour la FSU, le décalage entre certaines prescriptions et la réalité des services, établissements et écoles aurait pu être amoindri si le ministère avait respecté les prérogatives du CHSCT ministériel, rappelées par la FSU lors du CHSCTMEN du 27 août mais aussi par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique : « Le comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité.» (article 60 du décret 82-453).

Au niveau académique, la FSU regrette les rétentions d'information, l'impossibilité de l'administration à apporter des réponses claires et rassurantes et son incapacité à synthétiser et communiquer les informations essentielles au fonctionnement quotidien des structures. Ni les cadres, ni les personnels ne connaissent les textes. L'administration les renvoie systématiquement à la FAQ, soutenant que « trop d'information tue l'information », une phrase souvent entendue lors de nos réunions. Cela ajoute à la confusion et l'anxiété ressenties par tous, et peut créer des tensions qui viennent se surajouter à une situation déjà difficile. De quelle façon les cadres et les personnels sont-ils informés ?

Les signalements sur le RSST se multiplient, dénonçant l'impossibilité de mettre en œuvre les principes basiques du protocole : nettoyage (encore moins désinfection) des salles, lavages des mains (pas de point d'eau, pas de savon, pas même de solution hydro alcoolique), qualité des masques à destination des personnels vulnérables…

Les agents des collectivités territoriales sont très souvent en effectif insuffisant leur rendant impossible l'application du protocole sanitaire. Le nettoyage quotidien des locaux, des salles de classes, des tables, des poignées, des rampes, du réassort du savon et des essuie-mains à usage unique n'est pas effectué systématiquement. Cela engendre stress, angoisse, sentiment d'empêchement dans son métier parmi les personnels.

Sous prétexte de protocole, les aménagements des postes de travail pour les personnels ayant certaines pathologies ne sont plus mis en place, des heures supplémentaires sont imposées par les CE, les directions d'école subissent une

surcharge de travail et doivent assumer des responsabilités qui ne devraient pas leur incomber.
Le ministre vient de se souvenir que nous accueillons des élèves sourds et malentendants. Quelle souffrance pour ces enfants, quel sentiment d'impuissance pour leurs enseignants !

Dans les lycées de l'académie, le protocole sanitaire mis en place varie d'un établissement à l'autre. La lecture des registres RSST, qui restent souvent sans réponse, fait remonter nombre de situations qui ne respectent pas le protocole national, classes non lavées régulièrement, masques en nombre insuffisant, gel et lingettes qui ne sont pas présents dans les classes, manque de personnels vie scolaire… mais au-delà du protocole sanitaire, entre la mise en place de la réforme du lycée en terminale et les effectifs qui explosent dans les lycée de l'académie, l'impact sur la santé des personnels est réel. Les classes, notamment de seconde, sont très souvent à 36, l'inclusion des élèves UPE2A ne pourra se faire.

Cette année particulièrement les enseignants ont été soumis à une forte pression de leur hiérarchie pour effectuer des heures supplémentaires même lorsque la santé du personnel concerné est déjà fragile (RSST 2890 et 2880). Certains collègues ont vu leur demande de temps partiel refusée sous prétexte d'obligation de service. Or, lorsqu'un personnel est prêt à renoncer à une partie de son salaire pour gagner en qualité de vie au travail, comment penser que l'obliger à effectuer un service entier sera bénéfique pour le service public d'éducation nationale ?
Les nouvelles épreuves du bac réformé arrivent à grand pas, aucune information de notre administration sur une éventuelle adaptation des épreuves suite au confinement, les élèves les plus en difficultés ont souffert, ils ont vécu pour certains une déscolarisation de presque 3 mois, les dates seront elles maintenues ? Les épreuves seront-elles maintenues ? Quid du grand oral ? Les questions ne manquent pas …

La FSU tient à alerter notre employeur sur nos conditions de travail, qui, au-delà de cette crise sanitaire, se détériorent à grand pas.

La défiance des personnels est réelle d'autant plus que les commissions paritaires ont disparu et que l'opacité la plus totale sur les promotions et mutations sera dorénavant la règle.
Nous souhaiterions également aborder le sujet des ruptures conventionnelles de travail, plusieurs collègues ayant sollicité la structure Proxy RH nous ont dit que cette rupture ne pourra aboutir. M. le Recteur, la FSU vous demande des chiffres : combien de collègues ont pu bénéficier de cette rupture ? Combien de demandes ont-elles été refusées ?

Concernant l'EPS, si nous nous appuyons sur l'annexe Education Physique et Sportive du Protocole sanitaire Education nationale, il y est dit que ces principes s'appliquent pleinement pour l'enseignement de cette discipline.
Quand dans leur Lettre de Rentrée les IA IPR EPS de notre académie ferment la porte à l'enseignement des Activités Sportives, qui, de par leur nature, doivent être aménagées quant à la distanciation sociale préconisée par Haut Conseil de la Santé Publique, la profession des enseignants EPS est désarmée et empêchée de faire son Métier. Leur incompréhension est grande !

La Loi de décentralisation contraint les collectivités locales qui ont sur leur territoire un EPLE à fournir les « salles de classe EPS ». S'appuyant sur les directives du Ministère des Sports (dernières en date du 18 août 2020) qui préconisent « changement des sportifs et douches à domicile », la grande majorité des municipalités ont décidé l'alignement de ces contraintes aussi pour les scolaires. Cela ne va pas dans le sens de ce qui est porté par les enseignants EPS. Comment laisser des élèves qui ont eu leurs 2 heures d'EPS de 8h à 10h dans leur tenue de sport finir leur journée scolaire jusqu'à 17h30 sans pouvoir se changer ? Le texte stipule que la distanciation peut être dans ce cas de 1m avec port du masque. Il y a donc d'autres solutions.
Nous vous demandons tout le soutien qui doit être le vôtre, Monsieur Le Recteur sur ce dossier.

Les effectifs par classe dans les écoles, collèges, lycées continuent à augmenter.
Étant donné le contexte ambiant, les situations avec les élèves EBEP ou hautement perturbants deviennent de plus en plus aiguës, mettant établissements scolaires et écoles sous tension. Les difficultés de ces élèves en fragilité ont été exacerbées par le confinement et par cette reprise marquée par l'application du protocole sanitaire contraignant.
Malgré des notifications MDPH précises (ULIS, IME, SESSAD, ITEP…) correspondant à leurs problématiques, l'explosion du nombre d'élèves en situation de handicap affectés dans des établissements ordinaires non adaptés à leurs besoins impacte gravement les classes et les élèves.
Toute la communauté éducative est en souffrance face à la maltraitance que l'on fait subir à ces enfants faute de places dans les structures adaptées.
Les directions d'écoles sont encore seules et en première ligne pour gérer ses situations du fait d'un manque conséquent de moyens humains pour les épauler.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, les mises à jour des préconisations incessantes rendent impossible leur application dans des délais acceptables.
Sur le terrain, les infirmières EN en lien avec les médecins en assument la responsabilité.
La surcharge de travail et la charge mentale qui en découlent mettent à mal ces personnels.

La FSU, bien que consciente de la situation exceptionnelle, n'oublie pas que les conditions de travail des personnels de l'éducation nationale se dégradent depuis bien longtemps déjà.

La crise sanitaire ne fait qu'exacerber les problématiques que la FSU dénonce depuis des années.